voulut tendre un rideau devant la fenêtre donnant rue des Tours. Pour y arriver elle dut monter sur une table, puis sur un chêneau large d'environ 50 centimètres.

On suppose qu'à ce moment Mme veuve Declercq eut un éblouissement.

Elle tomba dans le vide d'une hauteur de 18 mètres les pieds en avant. La commotion fut si forte que la malheureuse mourut sur le coup.

Le docteur Follet et le commissaire du quartier ont procédé aux constatations d'usage.

NOS CARS ÉLECTRIQUES

Un gamin de 5 ans écrasé

Mercredi soir, vers 6 h. 1/4, un bambin de cinq ans, Raymond Verhooven, dont les parents habitent rue des Rogations, cour Delattre, sortait de l'école Saint-Benoît, rue des Postes.

Il traversait la chaussée en face de la rue Colmar quand il fut renversé par le car D n° 634.

La jambe gauche est coupée à hauteur du mollet et le bassin est fracturé.

Le docteur Duthilleul considère comme désespéré l'état du blessé qui a été transporté à l'hôpital Ste-Eugénie.

L'ENTRÉE OFFICIELLE du général Lebon

A l'occasion de son entrée officielle, qui aura lieu aujourd'hui, à deux heures, le général Lebon recevra les honneurs prescrits par le décret du 4 octobre 1891.

Toute la garnison de Lille prendra les armes.

Le commandement sera exercé par M. le général Chamoin, gouverneur de Lille.

LES EMPLACEMENTS

Officiers sans troupe, officiers de réserve et de territoriale

Les officiers et états-majors ci-après seront réunis à 1 h. 45 sur la place de la Gare. Ils se placeront :

Les officiers généraux et l'intendant militaire, le long du trottoir de la façade de la gare, face à la rue Faidherbe, l'état-major du corps d'armée, l'état-major de la 1re division d'infanterie, l'état-major du gouvernement, les officiers d'ordonnance des généraux n'ayant pas d'état-major et les officiers supérieurs sans troupe, perpendiculairement à la façade de la gare, face à la rue des Buisses, sur l'alignement des troupes.

Les autres officiers sans troupe, ainsi que les officiers de réserve et de l'armée territoriale, seront à pied, à gauche du groupe précédent.

Troupes

Toutes les troupes seront en place à 1 h.45, formées en ligne sur le côté gauche de la chaussée (en sortant de la gare) et le long du trottoir, elles seront réparties dans l'ordre suivant :

Rue Faidherbe, Musique des Sapeurs-Pompiers, au débouché de la rue du Priez, bataillon des Sapeurs-Pompiers entre les rues du Priez et des Ponts-de-Comines; Musique des Canonniers Sédentaires à l'entrée de la rue des Ponts-de-Comines, bataillon des Canonniers entre les rues des Ponts-de-Comines et de la rue de Paris.

Rue des Meuniers et Grand'Place : Fanfare du 16e chasseurs, à l'entrée de la rue de Paris; 16e chasseurs, entre la place du Théâtre et la rue du Curé-Saint-Etienne.

Sur la Grand'Place, face à l'entrée de la rue Nationale, un escadron du 19e chasseurs avec le colonel et l'étendard.

Rue Esquermoise : 43e régiment d'infanterie, 1 bataillon formé avec les réservistes accomplissant actuellement une période, tenus de campagne, entre la rue du Curé-Saint-Etienne et la rue de la Barre.

Rue Royale : Trait des compagnies, 1re section de secrétaires, 1re section d'ouvriers et 1re section d'infirmiers.

Face au quartier général : Une garde d'honneur de 50 hommes, commandée par un capitaine sera fournie par le 16e chasseurs.

L'escorte

L'escorte du général sera composée de trois brigades de gendarmerie, sous les ordres d'un capitaine, et de deux pelotons du 19e chasseurs, commandés par un lieutenant.

La gendarmerie assurera le service d'ordre place de la Gare et le police sur le reste du parcours.

Au moment où le général sortira de la gare, une salve de onze coups de canon sera tirée sur les remparts, place des Buisses. Les habitants sont invités à ouvrir leurs fenêtres pour éviter les bris de vitre.

Le cortège se mettra en marche dans l'ordre suivant : un brigadier et deux gendarmes à cheval en pointe, les brigades de gendarmerie en bataille, un peloton du 19e en bataille à trente mètres en avant du général, le général en chef accompagné du général commandant les troupes; le chef d'état-major, à dix pas en arrière; l'état-major du 1er corps, celui du gouverneur, les officiers marchant par quatre, les généraux classificés et chefs de service montés, le reste de l'escorte.

Sur le passage du général, les tambours et clairons battront et sonneront : « aux champs », les trompettes sonneront le marche, les musiques joueront le *Marseillaise* ; les troupes mettront l'arme sur l'épaule droite.

Aussitôt après le passage, les troupes regagneront successivement leurs quartiers respectifs.

La circulation des tramways sera interrompue pendant le passage du cortège.

Les rues seront sablées sur tout le parcours.

Le général en chef recevra à 3 heures, au Quartier général, la visite des autorités civiles et, à 4 heures, les corps et services de la garnison. Réunion des officiers de réserve et de territoriale à 4 h., au Quartier général.

ROUBAIX

Aujourd'hui

Concert d'été. — La Fanfare de Beaurepaire, place de la Patrie, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir.

LE SECTIONNEMENT

Nous avons dit qu'un certain nombre d'électeurs s'étaient rendus à la mairie en cours de l'enquête ouverte sur la proposition de suppression du sectionnement électoral : 2.117 se sont prononcés pour le maintien du sectionnement; 180 contre.

D'autres électeurs ont manifesté leur opinion en opposant leurs signatures sur des listes spéciales.

C'est ainsi que les Comités de l'Union Sociale et Patriotique ont recueilli 1265 signatures d'électeurs partisans du sectionnement.

Les comités radieux et socialistes ont déposé des listes contre le sectionnement signées de 4 039 noms.

Mais il convient de remarquer que chaque signature transmise par l'U. S. et P. est certifiée véritable par deux électeurs dont l'attestation est légalisée tandis que les signatures des comités radieux et socialistes n'offrent aucun caractère d'authenticité.

Il est probable, dans ces conditions, que le Conseil général, comme il l'a fait en 1899, émettra un avis favorable au sectionnement.

Le Pavoisement de la Fête-Dieu

L'Union catholique nous adresse la communication ci-dessous :

Dans la suite des fêtes de l'Eglise, deux occasions peuvent se présenter aux catholiques de manifester, par le pavoisement général de leurs maisons, leurs sentiments de foi chrétienne et leur volonté de voir revivre un jour les libertés perdues : ce sont la solennité de la Fête-Dieu, qui se célèbre dimanche prochain 25 juin, et la Fête du Sacré-Cœur qui tombe le dimanche suivant, 2 juillet.

Pour que la manifestation ait une réelle portée, il faut qu'elle se produise avec ensemble et qu'on arbore drapeaux et bannières le même jour dans toute la ville.

Nous prions donc les catholiques de s'unir pour pavoiser **dimanche prochain 25 juin** ; ils manifesteront du même coup leur amour pour le Dieu de l'Eucharistie et leur culte pour le Sacré-Cœur.

Tous répondront à cet appel et dimanche, nos rues seront partout ornées comme elles l'étaient autre fois, au moment de nos belles processions.

Les Concours du 14 Juillet. — 450 francs de prix en espèces, ouvrages littéraires et diplômes sont affectés aux Concours de déclamation du 14 Juillet.

Ces Concours auront lieu ; Salle Eeckout, place de la Gare ; à Pandore, rue Pauvrée ; au Casino des Familles (Philémon), rue Pierre-Motte, et à l'Ancien Temps, chez M. Leclercq, rue Watt.

Deux sujets sont imposés pour le Concours d'honneur. *Un nid dans une glace*; œuvre d'Ernest Cheiroux, et l'*Aimable voleur*, par Gustave Nadeud.

Règlement du Concours. — Article 1er. — Les concurrents doivent être résidents à Roubaix, depuis au moins six mois.

Art. 2. — Nul concurrent ne peut déclamer un morceau pour lequel un premier prix lui a été accordé.

Art. 3. — Le déclamateur qui a obtenu un premier prix de section, dramatique ou comique, ne peut être inscrit qu'en classe de section supérieure à celle dans laquelle il a été proclamé lauréat.

Art. 4. — Celui qui a obtenu un premier prix dans une section de la première division d'excellence peut se présenter au honneur le jour même.

Art. 5. — Celui qui a obtenu le premier prix d'honneur peut se présenter le jour même dans la division spéciale des lauréats du concours d'honneur.

Art. 6 — Les concurrents doivent déposer à la Mairie (bureau de l'Etat-Civil) du rue Fourcroy, 39), de 9 heures à 1 heure et de 2 à 5 h., au plus tard pour le 14 à 6 heures du soir, les œuvres qu'ils désirent interpréter. Chacun fera connaître sa section d'inscription, en donnant son nom, prénoms et adresse.

Art. 7. — Le jury n'admet que les déclamations en langue française.

Tout morceau contenant des expressions contraires à la morale et aux bonnes mœurs sera rigoureusement refusé.

Art. 8. — Les œuvres présentées ne peuvent contenir plus de 200 vers ou lignes.

Elles devront être écrites très lisiblement, sur papier grand format et porter en marge les nom, prénoms et adresse du concurrent, ainsi que l'indication de la division et de la section dans laquelle il désire concourir. Les inscriptions ne seront reçues qu'autant que ces formalités auront été rigoureusement observées.

Art. 9. — Les concurrents pourront se faire inscrire à la fois en dramatique et comique, à la condition de se soumettre à l'article 3 du règlement.

Art. 10. — Il est permis de se costumer et de se grimer.

Art. 11. — Le concours commencera à 10 h. précises du matin dans les quatre salles. A 3 h. précises, suite du concours dans les quatre salles.

Art. 12. — Tout inscrit qui ne répondra pas à l'appel de son nom sera placé à la suite des concurrents de sa section ; en cas d'absence au second appel, il sera exclu de cette section.

Art. 13. — Il est rigoureusement défendu d'entrer, de sortir et de circuler dans la salle pendant la déclamation.

Art. 14. — Tout concurrent qui aurait troublé l'ordre ou protesté contre les décisions du jury, sera exclu du concours pour un temps à déterminer par le jury.

Art. 15. — La distribution des prix se fera solennellement à l'Hippodrome à une date qui sera fixée par la Commission municipale des fêtes.

Les lauréats des sections spéciales et d'honneur ou autres choisie par le président, seront tenus de réciter les morceaux pour lesquels ils ont été couronnés, faute de quoi, ils pourraient être rayés du palmarès.

Art. 16. — Pour toutes les questions non prévues et présent règlement, le jury décidera sans appel.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 8 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Une exposition canine à Roubaix. — C'est le moment des exhibitions et des expositions ; avant d'aller voir Buffalo Bill's, beaucoup de nos concitoyens iront visiter la gent canine dont beaucoup de spécimens seront visibles à Roubaix les 24, 25 et 26 juin.

C'est le Club Saint-Hubert du Nord, dont le siège est à Lille, 11 bis, place de la Gare, qui a organisé sa quatrième grande exposition.

Le programme, qui est très développé, sera envoyé à toute personne qui en fera la demande au secrétariat du Club.

Plus de 500 prix en espèces, objets d'art et médailles seront décernés à ce concours.

L'exposition aura lieu au boulevard Gambetta ; le local, complètement clôturé, est presque terminé, et l'on peut déjà se rendre compte que les chiens seront confortablement installés.

Objets d'art et fantaisies artistiques. **Mme Keessler**, 26, r. de la Gare, Roubaix. 2

Le Grand-Prix Cycliste municipal de Roubaix (9 juillet, 10e année). — La nouvelle direction du Vélodrome roubaisien, qui fait preuve d'une réelle activité, organise pour le 9 juillet prochain le Grand-Prix municipal de la Ville de Roubaix, sous les auspices de la Municipalité, avec la présidence de M. Eugène Motte, député-maire, et au profit d'œuvres de bienfaisance.

Cette réunion, qui aura, cette année, un éclat exceptionnel et dont la date a été heureusement avancée, comportera diverses épreuves pour un total de près de 3 000 fr. de prix. Des pourparlers sont entamés avec les plus grands champions et cette journée, autant par l'intérêt sportif qu'elle va présenter, que par son but philanthropique, promet d'obtenir le plus vif succès.

Simplex, merveilleux appareil, permet d'obtenir sans étude, sur tous pianos, exécution artistique. — Dépôt exclusif : Maison **Serépel**, 138, Grande-Rue, Roubaix.

Les accidents de travail. — Félix Benschucke, 50 ans, charretier, au service de M. Dutruet, négociant en charbon, boulevard d'Halluin, en descendant de son tombereau, eut le pied droit pris dans les rênes et tomba sur la chaussée; malheureusement l'avant-bras droit s'engagea sous la roue et fut écrasé. 15 jours de repos.

— Mme Lamertinerie, 37 ans, 72, rue du Luxembourg, est employée chez MM. Anatole Cordonnier et fils, à Bailleul, elle est tombée d'une échelle et a eu la genou gauche contusionné, 15 jours de repos.

— J.-B. Bollet, 27 ans, rue des Longues-Haies, occupé chez MM. Meyer et Bocquillon, constructeurs à Roubaix, déchargeait une voiture; une pièce de fonte lui est tombés sur la main. M. le docteur Espers a ordonné 30 jours de repos.

— Victorine Bouvry, 45 ans, hameau de la Martinoire à Wattrelos, en travaillant chez MM. Léon Allart et Cie, a eu l'index gauche pris entre le secteur et la brosse circulaire d'une peigneuse. Il a fallu pratiquer l'amputation de la première phalange du doigt; la blessée ne pourra reprendre le travail que dans 25 jours.

Bleu d'autrui tu ne prendras... ! — J.-B. Dutrieux, 14 ans, rue Molière, 14, a dérobé des légumes dans le jardin du voisin ; la police l'a pincé et l'a gratifié d'un procès-verbal.

Etat-civil de Roubaix

Nous recommandons le **BAPTÊME Thomas Sia, SUPERIEUR** à tous, 5, rue du Fries, LILLE

du 21 juin

Naissances. — Jérôme Delaere, rue de Lannoy, 52. — Pauline Lesur, rue Nain, 22. — Arthur Devolder, rue de Lannoy. — Jeanne Vercauteren, boulevard de Cambrai. — Gabrielle Lequenne, boulevard de Cambrai. — Lucien Vanmeulebroucke, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 5.

Décès. — Joséphine Cleys, 33 ans, ménagère, rue et cour Delettre, 4. — Pierre Leveugle, 18 ans, employé de commerce, rue de l'Alma, 104. — Jules Deroos, 26 ans, cordonnier, rue Molière, cour Couteau, 6. — Lucien Paco, 14 jours, Grande-Rue, 477. — Pierre Motte, 21 ans, peigneur, rue Bernard, cour Demarcq, 4.

Voir en 4e page le tableau des maisons de premier ordre.

WATTRELOS

Inspection sanitaire des viandes. — Une contravention a été dressée en vertu de l'art. 8 du l'arrêté du 8 avril 1905 par le personnel du service d'inspection contre un boucher de Roubaix qui a introduit à Wattrelos de la viande sans en avoir fait la déclaration à la mairie ou déposé au bulletin de déclaration dans la boîte installés à cet effet à l'entrée de la commune au Laboureur.

Concert. — Aujourd'hui jeudi 22 juin, sur le kiosque de la Grande-Place, concert par l'Union des Trompettes, sous la direction de M. H. Steux.

1. Allegro militaire, H. Steux.
2. La Triomphale, fantaisie, H. Steux.
3. Cayeux-Souvenir, valse, H. Steux.
4. La Wattrelosienne, ouverture, H. Steux.
5. Grande marche, H. Steux.

La fraude. — Les préposés des douanes Delanghe Gustave et Dupret Jules étant de service au chemin Leman, ont arrêté le nommé Bécaert Aimé, raffineur, 20 ans, né à Wormbouth (Nord), domicilié à Monscron (Belgique), qui était porteur d'une ceinture renfermant 8 kilog. de café vert, d'une valeur de 24 francs.

Le vol de la rue de Leers. — Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le vol de 1300 fr. commis le mois dernier au préjudice de M. Duhem-Mouliart, rue de Leers, entrepreneur en maçonnerie. Ce vol est jusqu'ici resté inexpliqué.

Qui donc a pu deviner qu'il y avait dans la maison de M. Duhem cette somme assez rondelette, sans être un peu au courant de la maison ?...

Ces jours derniers l'affaire avait semblé prendre une tournure définitive. On accusait tout bout un commerçant du pays ; plainte avait même été portée contre lui.

M. Vérin, juge du Parquet de Lille, a appelé chez lui les plaignants et l'accusé. Après quelques mots d'explication de part et d'autre il a compris que l'accusation était fausse. L'affaire est classée.

Il y a déjà plusieurs jours que les racontars s'entretenaient de tout ceci ; mais nous avons attendu la définition complète de l'affaire avant d'en parler.

Accident du travail. — Paul Madeleine, 27 ans, manœuvre du maçon, rue Franklin, 156, à Roubaix, du chez M. Géry Wettlez, entrepreneur, a reçu une poutrelle sur le côté en travaillant dans l'établissement de M. Henri Labbe.

WATTRELOS. — Du 19 à 21 juin. — Naissances. — Joseph Deshonnets, rue du Tilleul, 84. — Germain Doutreligne, Breuil. — Henri Verhaeghe, Petit-Tourne-1. — Odile Hespel, Boutillerie. — Madeleine Notteboart, St-Liévin. — Emile Delbrouck, Beaulieu. — Albertine Ameye, rue Charles-Quint, 83. — Lucienne Vandenbussche, rue Thiers. — Robert Mattou, Touquet. — Julia Béplanque, rue Hoste. — Zélie Desbarbieux, St-Liévin. — Marie Buyck, Petit-Paris. — Flore Hallimmieux, rue d'Alsace, 29. — Raymond Delcroix, St-Liévin. — Marguerite Ladsous, rue Faidherbe.

Publications. — César Fenvarque, ouvrier de fabrique et Alice Hallemieux, doublieuse. — Lucien Dubain, docteur en médecine, et Marguerite Rayant, sans profession. — Raymond Lagache, tisserand et Céline Dumoulin, tisserande.

Mariage. — Pierre Loridan, cultivateur, et Flore Lefebvre, sans profession.

Décès. — Jeanne Parys, 68 ans 11 mois, marchande de lait, au Beck. — Jeanne Lepers, 22 ans 3 mois, bambrechesse, au Petit-Tourne. — Rosalie Sénécaux, 87 ans 1 mois, sans profession. Place. — Mathilde Vensterne, 45 ans 9 m., ménagère, rue Hoste, 31. — Maria Hontequi, 38 ans 7 mois, bobineuse, rue du Moulin.

SAVON DU CONGO Parfum pénétrant Victor Vaissier

LEERS

Tentative de meurtre. — Lundi soir, un nommé Louis Lepers a tiré, presque à bout portant, un coup de revolver contre un nommé Antoine Wairmacq. Celui-ci fut atteint un peu au-dessous de l'œil et s'enfuit sur la rue. Le meurtrier a prévenu lui-même la gendarmerie. Il est arrêté et sera transféré à Lille. Le revolver a été saisi. Les blessures de Wairmacq ne sont pas graves.

CROIX. — Du 21 juin. — Décès. — Hortense Scalbert, 69 ans, sans profession, rue Pasteur, 26. — Marie Delsaghe, 4 ans, rue des Jardins, maisons Sandras.

WASQUEHAL

Vol. — Un ouvrier de l'usine Eyckem-Leroy, X... a été pris en flagrant délit de vol, au moment où il venait de remplir ses poches de plusieurs kilos de cuivre. Ses antécédents ne sont pas des plus honorables.

WASQUEHAL. — Décès du 22 juin. — Aurore Houzet, dame Dathilleul, 85 ans, au quartier du Laurier, décédée au dispensaire St-Raphaël à Lille.

LANNOY

La fin d'une grève de trois mois

DANS UN TISSAGE

Les inspecteurs du travail choisis comme arbitres

Au tissage mécanique de MM. Bétremieux, à Lannoy, depuis mars dernier, 72 tisseurs pour ameublement étaient en grève par suite d'une baisse de salaire.

MM. Bétremieux avaient apporté un double perfectionnement à leurs métiers; de cette façon, disaient-ils, les ouvriers pouvaient gagner autant que précédemment.

Les ouvriers prétendaient que les expériences faites avec les nouveaux métiers n'étaient pas concluantes et qu'on ne pouvait guère compter sur plus de 10 0/0 d'augmentation de production.

Deux tentatives de conciliation devant le Juge de Paix de Lannoy demeurèrent inutiles.

Les ouvriers recevaient des subsides ou travaillaient aux champs.

Le conflit menaçait de s'éterniser lorsque dans une réunion dernière patrons et délégués ouvriers résolurent de s'en remettre à un arbitre, et l'on s'adressa à M. Bellon, inspecteur du travail à Roubaix.

Celui-ci ne voulant pas prendre sur lui une telle responsabilité, soumit l'affaire à M. Baulin, inspecteur divisionnaire, homme très versé dans toutes les questions de l'industrie textile. Ces deux inspecteurs se rendirent à Lannoy le 19 juin, pour entendre les parties.

Le lendemain, ces Messieurs rédigeaient leur décision et le remettaient à M. le Juge de Paix de Lannoy, qui hier matin convoquait les patrons et les délégués des grévistes pour leur donner communication de la sentence arbitrale.

Les nouveaux tarifs élaborés par les inspecteurs du travail donnent satisfaction aux patrons et aux ouvriers.

La grève peut donc être considérée comme terminée.

Le travail sera repris très probablement aujourd'hui à midi.

TOURCOING

Les Promenades « sanitaires »

Entre Roncq et Halluin. — Un affreux taudis. — Une profonde misère. — Il faut y remédier.

Celui qui fait partie d'une de ces Commissions sanitaires, instituées par la loi de février 1903, ne doit point s'ennuyer.

Par une journée de clair soleil, MM. les Commissaires de la santé publique conviennent entre eux d'une excursion à faire. Successivement ils se rendent à Bondues, à Marcq, à Roncq, à Bousbecque, à Halluin. Les noms de ces diverses localités leur rappellent aujourd'hui une promenade agréable.

Après une halte à la mairie de la commune visitée, où ils parlent gravement pour ne rien dire, nos commissaires vont jeter un coup d'œil distrait sur quelques habitations malsaines. Ce regard officiel remédie à l'insalubrité comme une amplâtre sur une jambe de bois rend au malheureux le membre qui lui manque.

Mais MM. les commissaires sont contents ; leur mission est terminée. Ou plutôt, non, elle ne fait que commencer. Après s'être tant occupé de la santé publique, il faut penser à la sienne. Et MM. les membres de la Commission, dont le grand air a aiguisé l'appétit, se réunissent en un gai cabaret où ils mangent salé une tranche de jambon et boivent frais la bière moussesse. Tout va bien. Leur santé est excellente, leur mine réjouie, leur cœur à l'aise ; ils reprennent le chemin de Tourcoing en fredonnant un joyeux refrain.

***

Quel remède pourtant a été apporté qui rende salubres d'infectes maisons ouvrières? Aucun. Il y a pourtant beaucoup à faire et MM. les commissaires en lieu de promener leur nonchalance dans toutes les communes des cantons de Tourcoing, agiraient avec plus de sagesse si, progressivement avec méthode, ils prescrivaient aux propriétaires des taudis malsains, les améliorations les plus indispensables et les moins onéreuses. Ou une école aussi délicate que cette assumée par eux, il faut compter sur la bonne volonté des propriétaires et savoir la stimuler. Voici par où ils pourraient commencer.

Sur la route nationale entre Roncq et Halluin existe une « rangée » de maisons, dont plusieurs furent démolies, il y a deux ans, par les grévistes. En compagnie d'un docteur nous pénétrons dans l'une des maisons encore occupées. Une famille composée du père, de la mère et de six enfants s'y loge. Des murs blanchis à la chaux, il y a bien des années déjà; une terrasse en guise de parquet, gîtage fort bas et recouvert d'argile qui tient lieu de plafonnage et de plancher pour le grenier. Quelques chaises, une table boîteuse, un vieux poêle en fonte, voilà le mobilier. Il y fait irrespirable et nauséabond.

Près de l'unique lucarne qui éclaire la pièce donnant sur la rue, un jeune homme de 19 ans, est étendu sur une mauvaise paillasse posée sur deux planches ; un seul drap le recouvre. Le docteur reconnaît que le malade est atteint de la fièvre typhoïde. Disons que, depuis qu'ensemble nous avons visité cette demeure, il a fait transporter le jeune homme à l'hôpital de Tourcoing.

La seconde pièce de ce taudis ne mesure que 2 m. 50 sur 2 mètres. Elle sert de chambre à coucher et de débarrassoir.

Le lit : quatre planches posées l'une près de l'autre, un peu de paille dans une toile d'emballage, des draps d'une propreté plus que douteuse. Et voilà où une famille composée du père, de la mère et de six enfants prend son repos. Un lit (!?) pour huit personnes !...

Les murs ne sont même pas blanchis à la chaux et dans un coin, près d'un trou percé dans la cloison, entre les deux pièces de la maison, se trouve le charbon et divers débris. Le loyer de cette habitation est de 6 fr. 50 par mois.

Le docteur que nous accompagnions et l'un de ses collègues ont soumis les pauvres gens à une visite de corps. La mère et quatre enfants portent aux jambes des ulcères répugnants.

Voilà certes une affreuse misère. Nous savons qu'il en existe d'autres et nous voudrions voir le Commission sanitaire, non pas papillonner dans nos communes pour attirer les populations, mais porter toute son attention sur certains cas particulièrement graves : c'est à ceux-là qu'il faut d'abord remédier.

UNE FERME INCENDIÉE

Mercredi, vers 9 heures 1/2 du matin, un incendie s'est déclaré à la ferme de M. Doutreligne Alphonse, rue du Pont-Rompu, 300. L'un des dix enfants du fermier, Albert, traversant la cour pour se rendre à l'étable, vit des flammes s'élever de le toiture de la grange. Il jeta l'alarme. M. Doutreligne et sa famille se précipitèrent pour détacher les dix vaches et les trois chevaux puis ils chassèrent les deux porcs. Les animaux furent parqués dans un coin du verger.

C'est à cette besogne que dut se borner le sauvetage.

La grange contenait 5.000 kilos de paille de blé. C'était pour le feu un aliment facile et la vent, attisant la flamme, en moins de cinq minutes, les couvertures en chanme des écuries, étables et hangars flambaient.

La maison d'habitation, couverte de tuiles, fut bientôt, elle aussi, la proie du fléau.

Les ouvriers agricoles occupés dans les champs voisins accoururent; le tocsin sonna à l'église de Neuville et les pompiers de cette localité se portèrent sur les lieux du sinistre. Un cycliste, M. Lescroart alla prévenir les pompiers de Tourcoing. Ces derniers, en cinq minutes, furent devant la ferme et mirent en batterie une pompe à vapeur qui puisait l'eau d'un ruisseau boueux qui longe le verger. Leur action fut circonscrite à l'arrosage des décombres.

La ferme incendiée appartient à M. le comte Eugène d'Hespel, demeurant à Douai. Les dégâts pour l'immeuble, le mobilier du fermier et l'outillage agricole s'élèvent à 40.000 frs. environ. Il y a assurance pour le tout.

« L'Indépendante » au concours du Lilie. — La société de gymnastique « L'Indépendante », prendra part, dimanche prochain, au Concours international de Lille, où elle lutters en 1re division.

Vendredi soir, à 8 h., aura lieu une répétition générale devant le Comité de l'A.L.P., qui distribuera les récompenses du classement. Les parents des gymnastes y sont invités.

Concours de gymnastique à Mesnines. — Les gymnastes de la Société municipale l'Union Tourquennoise ont assisté dimanche dernier au concours de Mesnines; ils ont remporté au concours individuel pour adultes : Grimonprez le 3e prix, Vinquier le 5e, Saugrain le 9e, Théodore Six le 12e, Liétard le 16e, Depelchin le 20e. Pupilles : 1er prix, Picavet; 3e, Losfeld.

Chapelets, Médailles, Cadeaux Bijouterie, Léon THARIN, 24, rue St-Jacques

La grève des charretiers s'est étendue aux maisons de MM. Irénée Fourré, 20 grévistes ; Delebecque fils, 10 grévistes, et veuve Delebecque, 10 grévistes.

En ajoutant à ces chiffres les 29 grévistes de la maison Lantoin et Paris, on obtient un total de 69 grévistes.

Ces charretiers sont relativement calmes. Mercredi, à sept heures du matin, ils ont tenu une réunion au siège de leur syndicat, estaminet Fremeaux, rue du Touquet. La continuation de la grève a été votée.

Groupés par files de quatre, les grévistes se sont promenés en ville. La gendarmerie et la police les ont suivis et, en arrivant auprès d'eux au moment opportun, les ont empêchés de se livrer à aucun acte répréhensible. A 7 h. 1/4, rue des Cartiers, le groupe se disloqua.

A la Batte d'Argent, *Vve Eug. Niezelle-Dubois*, 23, rue Saint-Jacques, Tourcoing. — Grand choix pour 1re Communion. Chaussures de première marque.

Coups de revolver. — Dans la nuit de mardi à mercredi des détonations mirent en émoi le quartier de l'Epinette. Il s'agissait simplement d'une poursuite de fraudeur par deux douaniers. Ceux-ci tiraient des coups de revolver pour attirer l'attention de leurs collègues postés dans les environs. Le fraudeur toutefois réussit à échapper à ceux qui le poursuivaient.

Grand choix de **Cadeaux pour 1re Communion,** maison Albert DGER, 10, rue Saint-Jacques, Tourcoing.

Une rixe après boire. — A coups de tiers-point. — Trois arrestations. — Dans la soirée de mardi, une rixe éclata au qual de l'Espierre entre quatre personnes ayant passé ensemble l'après-midi dans divers cabarets du voisinage.

Henri Godefroy, 29 ans, rue du Halot, 12, voulait jeter en canal Paul Henno, 33 ans, déchargeur de bateaux, demeurant à Roubaix. Tel fut le début de la lutte à laquelle prirent part ensuite Arthur Masure, 30 ans, rue des Girondins et Henriette Debruyne, 37 ans, femme Godefroy. Ces ivrognes étaient devenus furieux et frappaient les uns sur les autres sans faire de distinctions.

C'est ainsi qu'Henriette Debruyne, armée d'un tiers-point, en portait des coups à ses trois compagnons de beuverie et qu'elle perça d'outre en outre la main droite de son mari.

Les agents Dujardin, Flipo et Deffrennes survinrent heureusement pour mettre fin à cette scène et en conduisirent les auteurs au violon.

Mercredi, M. Hecquet, commissaire de police, a interrogé les batailleurs. Il a fait remettre Henri Godefroy en liberté après rédaction d'un procès-verbal. Quant aux autres il les a envoyés à la maison d'arrêt pour y guérir leurs horions. Ces ivrognes furieux sont des repris de justice.

Un pendu. — Julien-Joseph Wagnon, 78 ans, demeurant en logement à l'estaminet Henri Leroy, rue des Anges, 10, s'est pendu, à l'aide d'une « corde à broche » à le palissade qui entoure l'un des urinoirs du square de l'hôtel de ville. Le suicide a été constaté mercredi à 3 heures du matin et le corps transporté de suite à l'hôpital.

Wagnon avait eu des chagrins récents. Il vivait des loyers de trois maisons situées à Mouvaux et ses locataires ne le payaient point. De plus ayant été chercher il y a quelques jours une provision de tabac belge il fut arrêté par les douaniers. Ses insultes envers ces derniers lui avaient valu une forte amende. Il en perdit la tête et recourut au suicide.

Nous annoncions dans notre numéro du 25 mai dernier que notre concitoyen, **M. Cornet-Lecur,** avait obtenu la médaille d'or pour son exquise création des galettes russes et le diplôme d'honneur au concours culinaire de Lille 1905. Nous sommes convaincus, M. Cornet vient d'exposer dans ses étalages les diplômes qui lui ont été attribués. La médaille d'or que chacun peut admirer est l'œuvre du graveur Rivet dont la frappe en a été faite dans les ateliers de l'Etat. Ces récompenses ne peuvent qu'augmenter le bon renom de cette maison déjà si appréciée des palais délicats.

Etat-civil de Tourcoing

du 21 juin

Naissances. — Demeyère Emile, rue de la Tossée, 180. — Senaiz Arthur, rue des Orions. — Scherpereel Marthe et Marie, rue Saint-Omer, 14. — Duquesne Hyacinthe, rue de la Croix-Rouge, 243.

Décès. — Flecq Zoé, 56 ans, rue Belle-Vue, 85. — Wagnon Julien, 78 ans, rue Nationale, 122.

LINSELLES

Un pignon qui s'écroule. — *Un vieillard blessé.* — M. Charles Delmotte, 68 ans, rentier au Blaton, était occupé, mercredi un peu avant midi, à déclouer une planche dans le grenier d'une maison lui appartenant et attenante à son habitation. Tout à coup le pignon de la maison donnant sur la rue s'écroula, le plancher qui n'était plus retenu que d'un seul côté croula aussi entraînant dans sa chute M. Charles Delmotte.

Des passants retirèrent le vieillard qui avait les deux jambes couvertes de décombres.

Ils le transportèrent à son domicile. Le docteur Bonenfant constata une blessure à la tête intéressant le cuir chevelu, l'épaule gauche est luxée et le blessé porte des égratignures au bras droit et a plusieurs contusions aux reins. Il faudra plusieurs semaines de repos pour son rétablissement.

Mort subite. — Mme Emérance Muller, 52 ans, épouse de M. Jules Mouton, cordier, rue de Tourcoing, près le cimetière, s'était rendue chez M. Fremeux, directeur du tissage de M. Tiberghien. Pendant la conversation, tout à coup elle s'affaissa. On s'empressa autour d'elle, elle était morte. Le docteur Delbecque attribue la mort à une congestion.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

L'ESCADRE DU NORD

Cherbourg. — L'escadre du Nord a appareillé hier après-midi, faisant route pour Quiberon et La Pallice.

Cette force navale, en quittant Cherbourg, s'est livrée à des exercices combinés avec les sous-marins et la première flottille de torpilleurs de la Manche.

Au Ministère de la Guerre

Le général Valabrègue serait nommé à Versailles.

La *Petite République*, dont les attaches avec le ministre de la guerre et le clan qui souffle à M. Berteaux, ses décisions sont bien connues, annonce ce matin que le général Valabrègue, chef du cabinet du ministre va quitter ses fonctions actuellement pour prendre le commandement d'une brigade d'artillerie, celle de Versailles probablement.

M. Valabrègue serait remplacé près de M. Berteaux par le colonel Marabeil.

M. Marabeil est actuellement colonel du 3e tirailleurs algériens à Constantine.

Le Ministère grec

Athènes. — La constitution du cabinet Raili rencontre des difficultés.

M. Epaminondas Delyannis n'a pas accepté de portefeuille.

Toutefois M. Raili espère trouver une solution à la situation.

Un toast de Guillaume II

Hambourg. — Guillaume II a présidé une fête de yachting; il en a profité pour lever son verre au développement maritime de l'Allemagne.

Les journaux officieux commentent ce discours en le présentant comme l'expression d'une volonté bien ferme de préparer la lutte navale contre l'Angleterre.

LE CABINET ESPAGNOL

Madrid. — On affirme qu'à la suite de ses consultations, le roi a confié à M. Montero le soin de constituer le cabinet.

Madrid. — A trois heures, M. Montero a été chargé de former le nouveau ministère. Il a aussitôt commencé ses démarches.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Un gamin qui promet. — Edmond Coryn, 15 ans, a quitté depuis quelques mois le domicile de ses parents. Il vit de rapine et couche de-ci de-là dans les hangars des fermes. Hier, après avoir bien dormi sur une botte de paille, il pénétra dans la ferme Haquette et y déroba des œufs.

Le garde Dujardin qui surveillait ses mouvements, caché dans les environs, survint alors et arrêta le renard à deux pattes. Edouard Coryn n'a fait aucune difficulté pour avouer que c'était le vingtième fois qu'il volait des œufs à la ferme Haquette.

RONCQ

Procès-verbaux. — Quatre procès-verbaux ont été dressés à la charge de André Denève, 5 ans; Achille Clément, 11 a.; Cyrille Vandenbogaerde, 4 ans, et Gaspard Botterman, 3 ans, ces gamins ont enlevé 40 kilos de pommes de terre dans le jardin de Mme Emma Ossyn, femme Gheesquière, ouvrière de fabrique, rue de la Vieille-Cour.

Cette dernière demande aux parents des jeunes vandales une somme de 10 fr. pour l'indemniser. Faute d'accord, les parents sont civilement responsables.

Un procès-verbal pour coups et blessures a été dressé à la charge d'Henri Delporte, 16 ans, demeurant au Drouckaert. Ce gamin a frappé à coups redoublés le jeune Léon Verfaille, 12 ans, et l'a étendu dans un fossé bordant le route d'où il a été retiré sans connaissance par ses parents.

Le docteur Gallezot a constaté une contusion à l'oreille gauche et des lésions de peu de gravité.

Rencontre de vélo. — Jules Dervaux, 30 ans, se rendait à Tourcoing en vélo. Arrivé aux Orions il n'entendit point venir derrière lui six vélocipédistes faisant une course, marchant à grande allure et ayant point de grelots; l'un de ces derniers, Victor Liénard, tourne